



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 06/12/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan hivernal : Les services de l'État se mobilisent pour mettre à l'abri les personnes à la rue ou sans domicile

Depuis le début de la campagne hivernale, le 1^{er} novembre 2022, le dispositif de veille hivernale est activé en Creuse, comme chaque année à cette période. Alors que Météo France annoncent le maintien de basses températures dans les jours à venir, les services de l'État, les collectivités territoriales et les associations se mobilisent pour qu'aucune personne en situation de détresse ne soit laissée à la rue. Une attention particulière est portée à la situation des enfants qui pourraient se trouver dans une telle situation.

Appel à la vigilance de tous

Les Creusoises et les Creusois sont appelés à la vigilance. En fonction des températures annoncées par Météo France, des mesures adaptées à la mise à l'abri de tous seront immédiatement prises. Outre la possibilité de joindre le numéro d'appel gratuit 115, 24h/24h, sept jours sur sept, la mise à l'abri des personnes à la rue ou sans domicile s'organise autour des axes suivants :

- une maraude sociale circule dans les rues de Guéret pour aller au-devant des personnes dans la rue : les mardis et vendredis soir de 20h30 à 22h ; les jeudis de 10h à 11h30 ; les samedis de 11h à 12h30.
- des maraudes itinérantes sont réalisées sur les communes d'Aubusson le mardi de 14h à 16h30, de La Souterraine le lundi de 14h à 16h30 et de Bourgneuf le mercredi de 10h à 12h.
- un accueil de jour, situé rue de Londres, ouvre du lundi au dimanche de 9h30 à 12h et de 13h à 16h30.
- des places d'hébergement d'urgence sont mises à disposition à Guéret et dans différentes villes de la Creuse (La Souterraine, Felletin, Boussac) pour la mise à l'abri des personnes le nécessitant.
- des réservations hôtelières permettront de faire face à d'éventuels besoins supplémentaires.

Ouverture de nouveaux abris en cas d'activation du plan grand froid

Si les températures demeurent négatives pendant plusieurs jours (entre - 5° et - 18°), l'abri de nuit de Guéret sera ouvert également en journée et en tant que de besoin. L'accès au centre de jour se fera en journée continue. Des lieux d'accueil seront aussi mis à disposition dans d'autres communes du département.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle
Victor FLEURY
Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08
Courriel. : pref-communication@creuse.gouv.fr

 www.creuse.gouv.fr

 Préfète de la Creuse

 Préfète de la Creuse